ORIGINAL: ANGLAIS



COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE

<u>Soixante-quatorzième session</u> <u>Brazzaville, République du Congo, 26-30 août 2024</u>

PROPOSITIONS RELATIVES À LA DÉSIGNATION DES ÉTATS MEMBRES DE LA RÉGION AFRICAINE DEVANT SIÉGER AU CONSEIL EXÉCUTIF ET OCCUPER DES POSTES AU BUREAU DU CONSEIL EXÉCUTIF

Le mandat de l'Éthiopie et du Sénégal au sein du Conseil exécutif expire à la clôture de la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé, en mai 2025.

En application des dispositions de la résolution AFR/RC54/R11, dans laquelle le Comité régional a décidé des modalités qui doivent être suivies, chaque année, pour la soumission d'une liste des États Membres de la Région africaine pouvant être élus par l'Assemblée de la Santé, il est proposé ce qui suit :

a) Cabo Verde et la République centrafricaine devraient être désignés pour remplacer l'Éthiopie et le Sénégal au Conseil exécutif à compter de la cent cinquante-septième session, en mai 2025, immédiatement après la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé. La Région africaine sera donc représentée au Conseil exécutif par les États Membres mentionnés dans le tableau ci-après.

Sous-région I	Sous-région II	Sous-région III
Togo (2023-2026)	Cameroun (2023-2026)	Comores (2023-2026)
Cabo Verde (2025-2028)	République centrafricaine (2025-2028)	Lesotho (2023-2026)
		Zimbabwe (2024-2027)

- b) Le Togo devrait être élu pour occuper le poste de Vice-président du Conseil exécutif à compter de la cent cinquante-septième session du Conseil exécutif.
- c) Le Zimbabwe est proposé pour remplacer le Sénégal comme membre du Comité du programme, du budget et de l'administration (PBAC) à compter de la cent cinquante-septième session du Conseil exécutif. Les Comores et le Zimbabwe représenteront donc la Région africaine au sein du PBAC.
- d) La République centrafricaine est proposée pour remplacer le Lesotho au sein de la Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire (ci-après désignée la « Commission permanente ») à compter de la cent cinquante-septième session du Conseil exécutif. Le Togo et la République centrafricaine représenteront donc la Région africaine au sein de la Commission permanente.